



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 22 juin 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT CONDITIONNEL 2010 DE CHF 65'000.- DESTINÉ À LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS LIÉS À L'ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

Considérant,

- la nécessité de développer une capacité d'accueil de qualité, de soutenir des prestations adaptées aux enfants et à leur famille et d'affirmer une politique communale en faveur des familles d'accueil,
- le souhait de la commune de Bardonnex de soutenir la mise en application des processus liés à l'adoption de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée (LSAPE – J 6 29),
- la modification des statuts de l'association *Les Poussins* approuvés en date du 19 avril 2010 par l'assemblée générale dont les communes de Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Troinex et Veyrier sont membres,
- la transformation des *Poussins* en une structure de coordination, telle que prévue par la LSAPE, et dont la dénomination est dorénavant *Association accueil familial de jour Genève Sud ouest*,
- la volonté des communes membres de l'association de mettre en œuvre le nouveau système des familles d'accueil dès le 1^{er} septembre 2010, soit à la rentrée scolaire 2010-2011,
- le regret formulé par la commune de Bardonnex de ne pas être considéré comme un partenaire,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- le préavis favorable, par 4 voix pour et 2 abstentions, de la commission sociale et culture attestant de l'engagement de la commune de Bardonnex,
- l'art. 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 conditionnel de CHF 65'000.-, destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée.
2. De soumettre ce versement à plusieurs conditions suspensives cumulatives :
 - a) La structure d'accueil familial de jour *Genève Sud ouest* répond favorablement à la demande de rencontre du Maire, des adjoints et de la commission sociale et de la culture, fixée au lundi 28 juin 2010, à 18h30.



- b) Lors de cette rencontre, l'Exécutif et la commission obtiennent des éclaircissements quant aux conditions-cadre fixées aux familles d'accueil de Bardonnex,
 - c) Les réponses apportées ne démontrent pas une inégalité de traitement flagrante entre les familles d'accueil de Bardonnex.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire, sous rubrique 5400.365.10.
 4. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération a été adoptée par 13 voix pour et 3 abstentions.

Le délai pour déposer un référendum expire le 29 juillet 2010.

Bardonnex, le 29 juin 2010

Béatrice GUEX-CROSIER,
Présidente